

**PROCES VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 21 MARS 2023 A 19H30
(DATE DE CONVOCATION : 16 MARS 2023)**

Présents : Nathalie BERTILLON, Céline COPUR, Christine GAVAND TUPINIER, Alain GROSDÉMANGE, Hervé GUINOT, Gérard HERRMANN, Yves LAPLACETTE, Michael LEGRAND, Monique LEMAIRE, Emanuela PALHEIRO, Patrick PARISE

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire : Christine GAVAND TUPINIER

Ordre du jour

0. Approbation du précédent procès-verbal
1. Compte-rendu SIPLASUD
2. Présentation et débat du rapport d'observations définitives des comptes de la gestion de l'eau de Dijon Métropole
3. Réforme d'ouvrages de la bibliothèque
4. Subvention Ecole des Métiers
5. Cession de la parcelle AL 737 de 25 ca
6. ONF : autorisation de vente de bois secs de la parcelle n° 13
7. Accès terrain aviation civile : travaux de voirie
8. Compte de gestion 2022
9. Compte administratif 2022
10. Affectation des résultats 2022
11. Prêt pour rénovation du complexe communal
12. Vote des taxes
13. Budget primitif 2023
14. Information et questions diverses

0- Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

1- Compte-rendu SIPLASUD

Monsieur LAPLACETTE et Madame COPUR sont délégués au SIPLASUD. Monsieur LAPLACETTE fait un compte-rendu de l'activité de ce syndicat dont la raison d'être est l'aménagement du plateau de Chenôve. L'activité a été quasi nulle en 2022 car le chargé de mission en charge de la mise en œuvre du programme de gestion n'a pas été reconduit au-delà du 1^{er} trimestre. La participation financière de Corcelles-les-Monts (1 533€) reste conditionnée à la reprise de l'activité.

Le Conseil Municipal a pris acte.

2- Présentation et débat du rapport d'observations définitives des comptes de la gestion de l'eau de Dijon Métropole

Monsieur le Maire présente le rapport d'observations définitives des comptes de la gestion de l'eau de Dijon Métropole. Après débat et réponse à l'ensemble des questions, le **Conseil Municipal a pris acte.**

3- Réforme d'ouvrages de la bibliothèque

Chaque année, les bénévoles de la bibliothèque proposent une liste d'ouvrages délaissés par les lecteurs ou n'étant plus d'actualité afin de faire de la place pour accueillir de nouveaux ouvrages.

Le **Conseil Municipal, à l'unanimité, décide** de réformer les 367 ouvrages proposés, correspondant à un prix d'achat de 1 414,12 €.

4- Subvention Ecole des Métiers

L'École des Métiers de Dijon Métropole sollicite la Commune pour participer aux frais de scolarité de deux apprentis habitant Corcelles-les-Monts. **Le Conseil décide**, à l'unanimité, d'accorder une somme de 260€, conformément au barème forfaitaire présenté par cette École.

5- Cession de la parcelle AL 737 de 25 ca

Monsieur le Maire présente un projet de cession de délaissé de voirie, cadastré AL 737 de 25 ca, au bénéfice d'un riverain. La commune n'a aucun intérêt à conserver ce délaissé et le cède moyennant 1€ symbolique.

Les frais liés à cette cession sont pris en charge par la commune.

Cette cession est acceptée, à l'unanimité, des membres présents.

6- ONF : autorisation de vente de bois secs de la parcelle n° 13

Le Conseil Municipal valide le choix proposé par l'ONF de vendre sur pied par contrat négocié de gré à gré, les bois résineux qui commencent à sécher de la parcelle 13 avec l'entreprise GAILLARD-RONDINO.

Il s'agit de pin noir, épicéa et de pin sylvestre pour un volume approximatif de 50 m³. La coupe ne concernera que les bois secs au moment du martelage.

Le Conseil Municipal accepte toutes les clauses techniques et financières du contrat d'approvisionnement et **autorise** le Maire à signer tout document afférent.

7- Accès terrain aviation civile : travaux de voirie

A la demande des autorités de l'aviation civile, il est nécessaire de procéder à la réfection de 127 mètres linéaires d'un chemin communal permettant un accès sécurisé à l'antenne du Mont Afrique située sur la commune. Monsieur le Maire présente le devis des travaux de la société NOIROT pour un montant de 1 800 € TTC. Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal accepte**, à l'unanimité, le devis présenté.

8- Compte de gestion 2022

Le compte de gestion est établi par Monsieur MAISON, inspecteur des finances publiques, à la clôture de l'exercice. Monsieur le Maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du compte administratif 2022.

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne quitus** à Monsieur MAISON pour sa gestion financière de la commune.

9- Compte administratif 2022

En préambule, il est désigné un président de séance. Madame Nathalie BERTILLON est désignée Présidente. **Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité**, le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Yves LAPLACETTE, 1^{er} Adjoint.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle.

Ce compte administratif se résume ainsi :

Section	Dépenses	Recettes	Solde
- Fonctionnement	376 579,24 €	458 176,57 €	81 597,33 €
- Investissement	78 559,61 €	50 250,02 €	-28 309,59 €
Total	455 138,85 €	508 426,59 €	53 287,74 €

Auquel il convient d'ajouter le résultat de la clôture de l'exercice précédent.

10- Affectation des résultats 2022

Le **Conseil Municipal décide** d'affecter les résultats 2022 comme suit ::

Résultat reporté en fonctionnement au 002	81 597,33 €
Résultat reporté en investissement au 001	- 28 309.59 €

Sachant que cette affectation doit également prendre en compte le résultat de la clôture de l'exercice précédent.

11- Prêt pour rénovation du complexe communal

Dans le cadre de la rénovation du complexe communal, Monsieur le Maire présente les propositions de financement de trois établissements bancaires (Caisse d'Épargne, Banque des Territoires et Crédit Mutuel).

Madame Emanuela PALHEIRO, travaillant au Crédit Mutuel, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal, avec 10 voix POUR, retient** la proposition du Crédit Mutuel et **autorise** le Maire à signer le contrat de prêt pour un montant de 300 000 € sur une durée de 19 ans au taux de 4.04%.

12- Vote des taxes

Il est proposé de porter le taux du foncier bâti à 34.60%, soit 2 points d'augmentation.

Il est proposé de maintenir le taux du foncier non bâti à 43.45%.

Il nous est demandé de créer une taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). Le taux de référence est celui de la taxe d'habitation de 2019, à savoir 5.18%.

Monsieur Michaël LEGRAND, n'habitant plus la commune, ne prend pas part au vote.

Le **Conseil Municipal, par 10 voix pour, adopte** les taux des taxes comme suit :

- **foncier bâti** **34.60%**
- **foncier non bâti** **43.45%**
- **Taxe d'habitation RS** **05.18%**

13- Budget primitif 2023

Section	Dépenses	Recettes	Solde
- Fonctionnement	363 233 €	449 345 €	86 112 €
- Investissement	580 800€	361 700 €	-219 100 €
Total	944 033 €	811 045 €	-132 988 €

Le **Conseil Municipal, par 10 voix pour et 1 abstention (Michaël LEGRAND), adopte** le budget primitif 2023 tel que présenté ci-dessus.

14- Information et questions diverses

- Hommage rendu à Claudette PEYROUS qui a été très impliquée dans la vie communale
- Présentation du nouveau site internet de la commune
- Remerciements aux bénévoles qui ont assuré le nettoyage des abords de l'ancienne déchetterie
- Travaux de voirie rue du Château, y compris les trottoirs, 2^{ème} semaine d'avril

Séance levée à 22h55

Le Maire,
Gérard HERRMANN

La Secrétaire,
Christine GAVAND TUPINIER